



# Commune de CHAZEY-BONS

## CONSEIL MUNICIPAL du 26 mai 2016

### Procès-verbal

Présents : Monsieur Didier BONNARD, Maire

André MASLANKIEWICZ – Emile PERRAUD - Michel BATTISTELLA et Bruno FORT, adjoints.  
Patrick CHARNAY - Christian COCHET - Christine COCHET – Marie DICORATO - Christine LECHON - Céline MAFFRE - Francisco MARTINEZ - Frédérique MOISSET et Jean-Michel SALQUE, conseillers municipaux.

Absents : Patrick CHARNAY - Francisco MARTINEZ - Vanessa Veillon

Pouvoirs : Patrick Charnay à André Maslankiewicz – Francisco Martinez à Bruno Fort et Vanessa Veillon à Céline Maffre

Secrétaire de séance : Bruno FORT

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

### ORDRE DU JOUR :

*Information dans le cadre de la délégation générale accordée au Maire :*

- Signature d'une convention avec l'entreprise BUGEY ELAGAGE pour les travaux d'entretien, d'élagage et de débroussaillage mécaniques des voies communales ;
- Signature d'un contrat de prestation de services avec la SOGEDO pour le contrôle et l'entretien des poteaux incendie.

### **Délibérations**

- **Demande de création d'une commune nouvelle CHAZEY-BONS/PUGIEU**
- **Avenant n°11 CCBS – service ADS-**
- **Ajustement parcellaire rue du vignoble à Chazey**
- **Fonds Solidarité Logement**
- **Don équipements de pompier**

Monsieur Bruno Fort est nommé secrétaire de séance.

Pas d'observations sur le procès-verbal du 31 mars 2016 : il est adopté à l'unanimité.

Dans le cadre de la délégation générale qui lui a été accordée par délibération n°D-14-14 en date du 17 avril 2014, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a signé avec l'entreprise BUGEY ELAGAGE une convention pour des travaux d'entretien, d'élagage et de débroussaillage mécanique des voies communales (en raison du congé de maladie d'un agent communal non remplacé) ainsi qu'un contrat de prestation de services avec la SOGEDO pour le contrôle et l'entretien des poteaux incendie.

➤ Délibérations :

• **Demande de création d'une nouvelle commune CHAZEY-BONS/PUGIEU**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal les différents échanges qui ont eu lieu entre les élus de Pugieu et de Chazey-Bons au sujet du projet de création d'une commune nouvelle entre le 28 mai et le 14 décembre 2015, et détaille les points qui ont motivé cette réflexion conjointe :

- le contexte actuel historique et la proximité géographique des deux communes situées le long de l'axe de passage principal départemental RD1504,
- les habitudes de vie de la population, la coopération existante entre les communes notamment dans le cadre de l'accueil des enfants de maternelle et de primaire de la commune de Pugieu dans le groupe scolaire de Chazey-Bons ;
- les enjeux liés à l'évolution du cadre administratif des collectivités territoriales ainsi que la baisse programmée des dotations de l'Etat ;
- les perspectives de renforcement de la représentation du territoire et de sa capacité d'action, d'économie de gestion administrative par la mise en commun des ressources humaines sur un seul site, d'amélioration des services rendus à la population par la mutualisation des équipements municipaux.

Monsieur Bonnard insiste sur la communication mise en place pour informer la population et recueillir les avis (allocution du Maire lors de la cérémonie des vœux, réunion d'information à la salle des fêtes, réunions de quartiers, mise à disposition en mairie d'un livre blanc ...), et indique qu'il a personnellement rencontré Madame la sous-préfète de Belléay, avec Mr Alain Philippe Maire de Pugieu afin d'évoquer le dossier.

Enfin, Monsieur le Maire explique que les groupes de travail constitués se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la création d'une commune nouvelle.

Afin de concrétiser cette décision, les conseils municipaux doivent individuellement délibérer afin de soumettre cette proposition à Monsieur le Préfet de l'Ain.

C'est pourquoi Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer et, considérant l'importance de la décision, il propose un vote à bulletin secret.

Après dépouillement, tous les membres présents ayant pris part au vote, le résultat est le suivant :

**12 voix pour - 2 voix contre et 1 abstention.**

**En conséquence, le conseil municipal :**

- sollicite du préfet de l'Ain la création d'une commune nouvelle constituée des communes de **CHAZEY-BONS et PUGIEU**
- fixe le nom de la commune nouvelle ainsi : **CHAZEY-BONS**
- fixe son chef-lieu au chef-lieu de l'ancienne commune de **CHAZEY-BONS**
- décide qu'il y aura deux communes déléguées :
  - La commune déléguée de PUGIEU, dont la mairie annexe est fixée 353, avenue de la gare 01510 PUGIEU, avec une population municipale de 169 habitants, et population totale de 170 habitants.
  - La commune déléguée de CHAZEY-BONS, dont la mairie annexe est fixée au Chef-Lieu 01300 CHAZEY-BONS, avec une population municipale de 831 habitants, et population totale de 848 habitants.
- fixe la composition du conseil municipal de la commune nouvelle ainsi :
  - Maintien de l'ensemble des conseillers municipaux actuels jusqu'en 2020 soit 26 conseillers municipaux (15 conseillers pour CHAZEY-BONS et 11 conseillers pour PUGIEU).
  - Fixe la date de création de la commune nouvelle au **1er janvier 2017**
  - La population totale regroupée de la commune nouvelle est de 1018 habitants (chiffre applicable en 2016) et la population municipale de 990 habitants

La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Ain.  
Départ de Mme Lechon à 20 h 40

- **Avenant n°11 service ADS**

M. le Maire donne lecture de l'avenant n°11 à intervenir entre les communes membres du service ADS et la Communauté de communes Bugey Sud. Cet avenant précise le montant de la participation pour l'année 2016 et l'échéancier de versement.

M. le Maire indique que la commune de Bregnier Cordon nouvelle commune, a sollicité son intégration au service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et que les frais s'y rapportant seront appelés par la Communauté de communes Bugey Sud en sus des montants figurant dans l'échéancier de l'année 2016.

Enfin Monsieur Bonnard rappelle que le prévisionnel 2016 est de 127 685,00 € à répartir par commune suivant le nombre de dossiers de l'année 2015 et que le montant est calculé déduction faite des frais d'intégration de la commune de Bregnier Cordon, qui adhère au service au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Invité à se prononcer, le conseil municipal à l'unanimité accepte l'avenant n°11 et autorise le Maire à le signer.

- **Fonds Solidarité Logement**

A l'unanimité le conseil municipal reconduit l'adhésion de la commune. La cotisation reste inchangée à 0.30€/habitant/an.

- **Ajustement parcellaire**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un plan de division établi par la Société GSM – géomètres experts – de Belley concernant un projet d'échange de terrain entre la commune et l'indivision VINCENT.

Il précise que cet échange a pour but de régulariser une situation existante depuis plus de 60 ans et découverte à l'occasion de la vente de la propriété de l'indivision VINCENT.

L'opération vise à conserver l'emprise du Domaine public et consiste entre l'échange d'une surface de 17 m<sup>2</sup> à prendre sur l'actuelle voie communale dénommée chemin du vignoble contre une surface de 26 m<sup>2</sup> : parcelles B n°1237, 1239 et 1241 appartenant à l'indivision VINCENT.

Monsieur le Maire précise enfin que tous les frais relatifs à cette opération sont pris en charge par l'indivision VINCENT. Il invite l'assemblée à émettre un avis.

A l'unanimité le conseil municipal accepte cet échange de terrain et autorise le Maire à signer devant Notaire tout acte ou document nécessaire à cette opération.

- **Don matériel CPINI**

Monsieur le Maire rappelle la dissolution du CPINI au 31 décembre 2015.

Il rappelle la cession du camion utilisé par les pompiers et précise que du matériel et des vêtements (casques, vestes d'intervention ...) pourraient être réutilisés.

Des communes se sont d'ores et déjà manifestées à cet égard.

Compte tenu du contexte économique tendu pour les collectivités et dans un souci d'entraide, Monsieur le Maire propose de faire don de tout matériel ou vêtement qui pourrait être réutilisé.

Il souligne toutefois que, s'agissant de matériel ou vêtements de sécurité, les communes ou corps d'intervention qui en seront bénéficiaires devront faire réaliser à leurs frais et par des organismes agréés, les contrôles nécessaires autorisant leur utilisation.

Proposition adoptée à l'unanimité.

➤ Informations :

- Succès de la réunion d'information organisée le 25 mai par les services de gendarmerie dans le cadre de la campagne de prévention des cambriolages.
- Calendrier des prochaines réunions :
  1. Comité de pilotage des TAP : 03/06
  2. Commission voirie/urbanisme élargie à l'ensemble du conseil municipal (étude sur les projets d'aménagements du bourg) : 27/06
  3. Conseil Municipal : 30/06

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance. Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 26 mai 2016.**

**A Chazey-Bons, le 02 juin 2016**

**Le Maire, Didier BONNARD**

